

21 de septembre 2026

Nombre de conseillers :

15

En exercice :

15

Présents :

14

Votants

15

Légalement convoqué le 21 septembre 2026, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 28 septembre 2026 à 20h30 sous la présidence de Madame Béatrice CHARLIER, Maire.

Etaient présents : Catherine TSCHAMBSER, Cyrille FROMENTIN-GERARD, Anne-Marie LEMPEREUR, Bruno COLLET, Véronique BOITUZAT, Elisabeth ARNOULD, Franck ROMAGNY, Romain PONCELET, Benjamin GORIN, Cindy DEHEC, Jérémy FRINOT, Cindy GUYOT, Christopher DALLENNES.

Absent ayant donné pouvoir : Evelyne BRISSON à Anne-Marie LEMPEREUR

Secrétaire de séance : Jérémy FRINOT

Ordre du jour :

Délibérations :

Approbation du rapport de la CLECT
(Commission locale d'évaluation des charges transférées)
Règlement et contrat de la salle des fêtes
SPL X Démat : rapport de gestion 2025

SPL X Démat : avenant X SMS
Décision modificative N°1 (FPIC)
Désignation correspondant incendies secours (CIS)
Soutien AMF incendies

Questions diverses et Tour de table

- Q Energies
- Repas des aînés 2026

Délibération n° 21 du 28 septembre 2026 : Approbation du rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport de la CLECT en date du 17 septembre 2026,

Le conseil municipal unanime :

- Approuve le rapport de la CLECT 2026, joint en annexe, qui évalue le montant des charges transférées et arrête le montant définitif des attributions de compensation 2026 pour la commune de Moncetz-Longevas à la somme de 72 953 €.
- Indique que cette décision sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération.

Moncetz-Longevas, le 2 octobre 2026

Madame le Maire
Béatrice CHARLIER

22 de septembre 2026

Légalement convoqué le 21 septembre 2026, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 28 septembre 2026 à 20h30 sous la présidence de Madame Béatrice CHARLIER, Maire.

Nombre de conseillers :	15
En exercice :	15
Présents :	14
Votants	15

Etaient présents : Catherine TSCHAMBSER, Cyrille FROMENTIN-GERARD, Anne-Marie LEMPEREUR, Bruno COLLET, Véronique BOITUZAT, Elisabeth ARNOULD, Franck ROMAGNY, Romain PONCELET, Benjamin GORIN, Cindy DEHEC, Jérémy FRINOT, Cindy GUYOT, Christopher DALLENNES.

Absent ayant donné pouvoir : Evelyne BRISSON à Anne-Marie LEMPEREUR

Secrétaire de séance : Jérémy FRINOT

Ordre du jour :

Délibérations : Approbation du rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) Règlement et contrat de la salle des fêtes SPL X Démat : rapport de gestion 2025	SPL X Démat : avenant X SMS Décision modificative N°1 (FPIC) Désignation correspondant incendies secours (CIS) Soutien AMF incendies Questions diverses et Tour de table - Q Energies - Repas des aînés 2026
---	---

Délibération n° 22 du 28 septembre 2026 : Règlement et contrat de la salle des fêtes

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 18 du 1^{er} juin 2026,

Vu le mail en date du 9 juillet 2026 qui émane de M. Ludovic JOUNIAUX, conseiller aux décideurs locaux relatif au maniement des fonds publics,

Considérant la nécessité d'ajouter et de modifier certains points du règlement de la salle des fêtes,

Le conseil municipal unanime, modifie et approuve le règlement et le contrat de la salle des fêtes tel qu'ils figurent en annexe en supprimant les notions relatives à la caution.

Le conseil municipal par 7 voix pour, 2 abstentions et 5 contre, décide que les vendredis peuvent être réservés au tarif journée dans un délai de 15 jours avant la date de l'événement. Les états des lieux s'effectueront la veille de la location (état des lieux d'entrée) ainsi que le lundi matin (état des lieux de sortie) avec l'agent communal. Les clefs seront remises dans la boîte aux lettres de la mairie dès le samedi.

Moncetz-Longevas, le 2 octobre 2026

Madame le Maire
Béatrice CHARLIER



Commune de MONCETZ-LONGEVAS
Département de la MARNE
Arrondissement de CHALONS
Canton de CHALONS-EN-CHAMPAGNE-3

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 28 septembre 2026

23 de septembre 2026

Légalement convoqué le 21 septembre 2026, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 28 septembre 2026 à 20h30 sous la présidence de Madame Béatrice CHARLIER, Maire.

Nombre de conseillers :	15
En exercice :	15
Présents :	14
Votants	15

Etaient présents : Catherine TSCHAMBSER, Cyrille FROMENTIN-GERARD, Anne-Marie LEMPEREUR, Bruno COLLET, Véronique BOITUZAT, Elisabeth ARNOULD, Franck ROMAGNY, Romain PONCELET, Benjamin GORIN, Cindy DEHEC, Jérémy FRINOT, Cindy GUYOT, Christopher DALLENNES.

Absent ayant donné pouvoir : Evelyne BRISSON à Anne-Marie LEMPEREUR

Secrétaire de séance : Jérémy FRINOT

Ordre du jour :

Délibérations : Approbation du rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) Règlement et contrat de la salle des fêtes SPL X Démat : rapport de gestion 2025	SPL X Démat : avenant X SMS Décision modificative N°1 (FPIC) Désignation correspondant incendies secours (CIS) Soutien AMF incendies Questions diverses et Tour de table - Q Energies - Repas des aînés 2026
---	---

Délibération n° 23 du 28 septembre 2026 : SPL X Démat : rapport de gestion 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL X Démat,

Vu le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

Après examen, le conseil municipal, unanime, décide d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration réuni lors de son assemblée générale ordinaire du 30 juin 2026, figurant en annexe, et de donner acte à Madame le Maire de cette communication.

Moncetz-Longevas, le 2 octobre 2026

Madame le Maire
Béatrice CHARLIER



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/10/2026 à 12h44
Référence de l'AR : 051-215103474-20260928-2026_D23-DE
Affiché le 06/10/2026 ; Certifié exécutoire le 06/10/2026



24 de septembre 2026

Légalement convoqué le 21 septembre 2026, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 28 septembre 2026 à 20h30 sous la présidence de Madame Béatrice CHARLIER, Maire.

Nombre de conseillers :	15
En exercice :	15
Présents :	14
Votants	15

Etaient présents : Catherine TSCHAMBSER, Cyrille FROMENTIN-GERARD, Anne-Marie LEMPEREUR, Bruno COLLET, Véronique BOITUZAT, Elisabeth ARNOULD, Franck ROMAGNY, Romain PONCELET, Benjamin GORIN, Cindy DEHEC, Jérémy FRINOT, Cindy GUYOT, Christopher DALLENNES.

Absent ayant donné pouvoir : Evelyne BRISSON à Anne-Marie LEMPEREUR

Secrétaire de séance : Jérémy FRINOT

Ordre du jour :

Délibérations : Approbation du rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) Règlement et contrat de la salle des fêtes SPL X Démat : rapport de gestion 2025	SPL X Démat : avenant X SMS Décision modificative N°1 (FPIC) Désignation correspondant incendies secours (CIS) Soutien AMF incendies Questions diverses et Tour de table - Q Energies - Repas des aînés 2026
---	---

Délibération n° 24 du 28 septembre 2026 : SPL X Démat : avenant X SMS

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL X Démat,

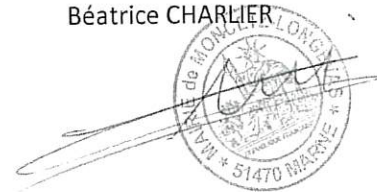
Considérant la nécessité de pouvoir communiquer des informations en cas d'urgence à l'ensemble de la population par l'envoi de SMS via l'option payante X SMS,

Le conseil municipal unanime décide :

- D'approuver la souscription à l'option supplémentaire X SMS via la signature d'un avenant,
- D'habiliter Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,
- De prévoir les crédits au budget.

Moncetz-Longevas, le 2 octobre 2026

Madame le Maire
Béatrice CHARLIER



25 de septembre 2026

Légalement convoqué le 21 septembre 2026, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 28 septembre 2026 à 20h30 sous la présidence de Madame Béatrice CHARLIER, Maire.

Nombre de conseillers :	15
En exercice :	15
Présents :	14
Votants	15

Etaient présents : Catherine TSCHAMBSER, Cyrille FROMENTIN-GERARD, Anne-Marie LEMPEREUR, Bruno COLLET, Véronique BOITUZAT, Elisabeth ARNOULD, Franck ROMAGNY, Romain PONCELET, Benjamin GORIN, Cindy DEHEC, Jérémy FRINOT, Cindy GUYOT, Christopher DALLENNES.

Absent ayant donné pouvoir : Evelyne BRISSON à Anne-Marie LEMPEREUR

Secrétaire de séance : Jérémy FRINOT

Ordre du jour :

Délibérations : Approbation du rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) Règlement et contrat de la salle des fêtes SPL X Démat : rapport de gestion 2025	SPL X Démat : avenant X SMS Décision modificative N°1 (FPIC) Désignation correspondant incendies secours (CIS) Soutien AMF incendies Questions diverses et Tour de table - Q Energies - Repas des aînés 2026
---	---

Délibération n° 25 du 28 septembre 2026 : Décision modificative N°1 (FPIC)

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération N° 15 du 27 avril 2026 relative au vote du budget primitif 2026,

Le conseil municipal, unanime, modifie et approuve la modification des articles comme suit :

Situation BP 2026		Décision modificative N°1		BP 2025 modifié	
Ch- Article	Montant	Article	Montant	Article	Montant
014 - 7392221	3 000 €	7392221	+ 113 €	7392221	3 113€
011 - 6261	1 000 €	6261	- 113 €	6261	887 €

Moncetz-Longevas, le 2 octobre 2026

Madame le Maire
Béatrice CHARLIER



Nombre de conseillers :	15
En exercice :	15
Présents :	14
Votants	15

Légalement convoqué le 21 septembre 2026, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 28 septembre 2026 à 20h30 sous la présidence de Madame Béatrice CHARLIER, Maire.

Etaient présents : Catherine TSCHAMBSER, Cyrille FROMENTIN-GERARD, Anne-Marie LEMPEREUR, Bruno COLLET, Véronique BOITUZAT, Elisabeth ARNOULD, Franck ROMAGNY, Romain PONCELET, Benjamin GORIN, Cindy DEHEC, Jérémy FRINOT, Cindy GUYOT, Christopher DALLENNES.

Absent ayant donné pouvoir : Evelyne BRISSON à Anne-Marie LEMPEREUR

Secrétaire de séance : Jérémy FRINOT

Ordre du jour :

Délibérations : Approbation du rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) Règlement et contrat de la salle des fêtes SPL X Démat : rapport de gestion 2025	SPL X Démat : avenant X SMS Décision modificative N°1 (FPIC) Désignation correspondant incendies secours (CIS) Soutien AMF incendies Questions diverses et Tour de table - Q Energies - Repas des aînés 2026
---	---

Délibération n° 26 du 28 septembre 2026 : Désignation correspondant incendies secours (CIS)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret N°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif à la désignation d'un correspondant incendie et secours,

Considérant la nécessité de désigner un correspondant incendie et secours communal,

Le conseil municipal unanime, désigne Monsieur Franck ROMAGNY pour être correspondant incendie et secours de la commune auprès des services de l'Etat, du département et du SDIS.

Moncetz-Longevas, le 2 octobre 2026

Madame le Maire
Béatrice CHARLIER



27 de septembre 2026

Légalement convoqué le 21 septembre 2026, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 28 septembre 2026 à 20h30 sous la présidence de Madame Béatrice CHARLIER, Maire.

Nombre de conseillers :	15
En exercice :	15
Présents :	14
Votants	15

Etaient présents : Catherine TSCHAMBSER, Cyrille FROMENTIN-GERARD, Anne-Marie LEMPEREUR, Bruno COLLET, Véronique BOITUZAT, Elisabeth ARNOULD, Franck ROMAGNY, Romain PONCELET, Benjamin GORIN, Cindy DEHEC, Jérémy FRINOT, Cindy GUYOT, Christopher DALLENNES.

Absent ayant donné pouvoir : Evelyne BRISSON à Anne-Marie LEMPEREUR

Secrétaire de séance : Jérémy FRINOT

Ordre du jour :

Délibérations : Approbation du rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) Règlement et contrat de la salle des fêtes SPL X Démat : rapport de gestion 2025	SPL X Démat : avenant X SMS Décision modificative N°1 (FPIC) Désignation correspondant incendies secours (CIS) Soutien AMF incendies Questions diverses et Tour de table - Q Energies - Repas des aînés 2026
---	---

Délibération n° 27 du 28 septembre 2026 : Soutien AMF incendies

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Considérant les incendies d'une intensité exceptionnelle qui se sont déclarés en France, et qui ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Considérant que face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Considérant que sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Moncetz-Longevas tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Le conseil municipal unanime, décide :

- De faire un don sur le RIB mentionné ci-dessous d'un montant de 600 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, qui sera en charge de reverser ce don aux collectivités sinistrées :
 - ✓ Titulaire : AMF AIDES SINISTRES 41 quai d'Orsay 75007 Paris
 - ✓ IBAN : FR76 1027 8041 0200 0201 2731 506
 - ✓ BIC : CMCIFR2A
- D'imputer la somme de 600 € au compte 65133 du budget primitif 2026,
- D'habiliter Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Moncetz-Longevas, le 2 octobre 2026

Madame le Maire
Béatrice CHARLIER

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 06/10/2026 à 12h48

Référence de l'AR : 051-215103474-20260928-2026_D27-DE

Affiché le 06/10/2026 ; Certifié exécutoire le 06/10/2026